

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 087-218715100-20230324-DE2023007-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
Haute - Vienne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LIGOURE

Nombres de membres :

Afférents au conseil	En exercice	Présents	Procurations
15	14	9	2

Séance ordinaire du 24 mars 2023

Date de la convocation :  
20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD

Date d'affichage :  
20 mars 2023

Présents : Mesdames CHEYRONNAUD et BOUILHAGUET  
Messieurs MARCELLAUD, DE JESUS, LEBRAUD, FAUCHER, COIFFE,  
REYROLLE et GOURCEROL

Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de G. DECONCHAT à N. DE JESUS

Objet de la délibération :  
Comptes de Gestion 2022  
Comptes Administratifs 2022

Le Conseil Municipal,

- Vu les Comptes Administratifs 2022 du budget communal, de l'assainissement et du lotissement et après les avoir approuvés,
- Vu les Comptes de Gestion 2022 dressés par le Comptable Public responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Yrieix-La-Perche

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare que les Comptes de Gestion 2022 n'appellent aucune observation, ni réserve.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme en mairie le 28 mars 2023.

Le Maire,  
Didier MARCELLAUD

